
PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

9 JANVIER 2015

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

proposé par

MM. Hazée, Sampaoli, Mme Simonet et M. Evrard

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

L'article 32 du projet de décret relatif aux implantations commerciales, est complété par un alinéa 3 rédigé comme suit :

« Dès sa réception, le fonctionnaire des implantations commerciales transmet copie de la demande de permis à l'Observatoire du commerce. ».

JUSTIFICATION

Il est proposé d'organiser l'information de l'Observatoire du commerce des demandes de permis afin de lui permettre d'exercer sa mission auprès de l'autorité compétente.

S. HAZÉE

V. SAMPAOLI

M.-D. SIMONET

Y. EVRARD